

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Power Play Academy Moncton Campus Inc.		Date d'inspection Le 13 janvier 2026
Nom de l'établissement Academie Powerplay Academy Moncton Campus 4		Numéro de permis 2024051
Adresse 1240 Ryan Street Moncton NB E1G 2V5		Numéro de téléphone (506) 854-7529
Type de permis Garderie éducative à temps plein	Nombre maximal d'enfants 38	Âges des enfants NOURRISSONS PRÉSCOLAIRE
Personnel SGE Stephanie Hickey	Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11 Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : a) l'administrateur et les éducateurs doivent être titulaires d'un certificat de secourisme valide et d'un certificat en réanimation cardiorespiratoire;	11(a)	24 oct. 2025	13 janv. 2026
Commentaires: Lors de l'inspection de surveillance, la mentore en assurance de la qualité a constaté que tous les membres du personnel éducatif détenaient un certificat de premiers soins ainsi qu'un certificat en réanimation cardiorespiratoire. La lacune est maintenant conforme.			
11(c)(ii) Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : c) dans une garderie éducative à temps plein ou à temps partiel : (ii) à compter du 1er juillet 2020, (A) au moins 50 % des éducateurs doivent être titulaires d'un certificat en éducation à la petite enfance d'un an ou posséder une formation équivalente selon le ministre, (B) l'administrateur doit être titulaire d'un certificat en éducation à la petite enfance d'un an ou posséder une formation équivalente selon le ministre.	11(c)(ii)	30 mai 2026	
Commentaires: Une discussion a eu lieu avec l'administratrice concernant l'exigence selon laquelle 50 % des éducateurs doivent détenir un certificat en Éducation à la petite enfance (ECE) ou l'équivalent. L'administratrice a confirmé qu'un plan est en place et que deux membres du personnel éducatif suivent actuellement leur cours en ligne.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (vii) pour chaque éducateur et administrateur, un exemplaire de son certificat valide de secourisme et une attestation valide de sa compétence en réanimation cardiorespiratoire.	24(1)(c)(vii)	24 oct. 2025	13 janv. 2026
Commentaires: Lors de l'inspection de surveillance, la mentore en assurance de la qualité a constaté que tous les membres du personnel éducatif détenaient un certificat de premiers soins ainsi qu'un certificat en réanimation cardiorespiratoire. La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux
La mentore en assurance de la qualité est présente sur les lieux en matinée afin de réaliser une inspection de surveillance.

## Commentaires généraux

Le ratio enfants/éducateurs a été respecté tout au long de la visite.

Les éléments suivants ont été vérifiés :

- Routine quotidienne
- Orientation des enfants
- Lieu d'exploitation
- Aire de repos
- Sécurité

Durant l'inspection, la mentore en assurance de la qualité a observé les enfants prendre la collation du matin, jouer librement à l'intérieur et à l'extérieur, ainsi que prendre le dîner.

Une discussion a eu lieu entre l'administratrice et la mentore en assurance de la qualité concernant les heures de perfectionnement. La mentore en assurance de la qualité a rappelé que le renouvellement approche et a demandé si le personnel éducatif est en voie de compléter les 10 heures requises. L'administratrice a confirmé que tous les membres du personnel éducatif sont sur la bonne voie pour atteindre cet objectif avant le renouvellement.

original signé par

Stephanie Hickey

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 13 janvier 2026

Date

original signé par

Martine Bistoquet Macaque

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 13 janvier 2026

Date

*"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"*